

(Déclaration contre la loi mémorielle en France, *Libération*, 10 Mai 2006)

Nous, citoyens de la République de Turquie, ressentons de tout son poids la catastrophe inhumaine vécue par les Arméniens ottomans durant les dernières années de l'empire. La douleur des Arméniens est la nôtre. Aucun être doté d'humanité ne saurait nier la barbarie de 1915. Toute quête d'une cause ou d'une justification à son sujet serait vaine.

Un processus de démocratisation est en oeuvre en Turquie, comme en témoigne, entre autres, la conférence d'Istanbul des 24 et 25 septembre 2005 à laquelle nous avons participé. Il est susceptible de déchirer le voile épais d'ignorance dans lequel l'opinion publique a été maintenue depuis quatre-vingt-dix ans. Certes ceux qui s'attellent à cette tâche sont encore désignés comme traîtres à la patrie, traînés devant les tribunaux, calomniés. Ce sont des moments du combat pour la démocratie en Turquie. Nous le poursuivrons avec sérénité et détermination.

Néanmoins, nous sommes gravement inquiets face à des initiatives comme la proposition de loi visant à pénaliser la négation du génocide arménien, présentée ces jours-ci à l'Assemblée nationale en France. Indépendamment des intentions qui la motivent, une telle loi ne pourrait que nuire à l'avancée du travail de mémoire et de réflexion sur l'Histoire entamé aujourd'hui. A coup sûr, elle rendra encore plus difficile l'effort de ceux qui oeuvrent en Turquie ou ailleurs pour la réussite de ce processus. Paradoxalement, si une telle loi risque de bloquer la libre discussion en France, elle aura a fortiori un effet similaire bien plus puissant en Turquie.

La France est bien placée pour savoir que les polarisations issues des perceptions opposées de deux mémoires nationales, différentes et concurrentes, aboutissent au renforcement de monologues. Chacun donne raison instinctivement aux siens. Il faut dépasser le face-à-face stérile des Turcs et des Arméniens. Il faut parvenir à la transmission mutuelle de deux mémoires pour les transformer en un dialogue humain et une histoire commune.

Cet objectif ne pourra être atteint que par la liberté d'expression et de discussion, par la libre circulation du savoir, de tous les savoirs. Comme la lutte contre les crimes contre l'humanité, la liberté d'expression est un principe universel et la défense de l'un ne saurait annuler l'autre.

Aujourd'hui, aucune des parties n'est malheureusement capable de transmettre à l'autre sa manière de percevoir le problème. Bien au contraire. En Turquie, l'Etat a commencé ces dernières années à exprimer sa politique négationniste au-delà de ses frontières, ce qui a encouragé les Arméniens nationalistes à soutenir, comme en France, la promulgation de lois limitant la liberté d'expression sur ce sujet. Cet entêtement mutuel risque de conduire à des affrontements de plus en plus durs.

Ceux qui sont à l'initiative de tels projets de loi, en France ou ailleurs, doivent aussi impérativement réfléchir aux personnes et aux institutions qui, par une voie identique, essayent d'empêcher et de punir la libre discussion sur les événements de 1915.

Nous soumettons ces appréciations à l'attention de l'opinion publique de tous les pays, et plus particulièrement à celle de nos frères arméniens. Nous les appelons à ne pas commettre une erreur dont les conséquences seront difficilement réparables.

Ahmet İnsel
Baskın Oran
Elif Şafak
Etyen Mahçupyan
Halil Berktaş
Hrant Dink
Murat Belge
Müge Göçek
Ragıp Zarakolu